

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mai 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

Procurations : Patrick BOIS à Jacques ARNOUX
Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
François CHEMIN à Maryvonne ROBIN
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Natacha BRENIER
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 26

Madame Natacha BRENIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Construction d'une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur
Commune de Val-Cenis Lanslebourg

- Avenants aux marchés publics de travaux

Madame Nathalie FURBEYRE, Vice-présidente, rappelle à l'assemblée l'opération de construction d'une chaufferie bois-énergie et son réseau de chaleur permettant le raccordement du bâtiment CCHMV de Val-Cenis Lanslebourg et de l'Espace Val-Cenis Vanoise (Auditorium, salle des fêtes, BIT Office de tourisme, bureau partagé CCHMV, accueil domaine skiable et école de ski...).

Dans ces conditions, la CCHMV a attribué les marchés de travaux aux sociétés dans le cadre de la séance du conseil communautaire du 03 juillet 2024.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, des avenants aux marchés de travaux doivent être désormais conclus pour tenir compte de modifications intervenues en cours de chantier :

Lot 1 Gros œuvre : société GRAVIER BTP

○ Prestations non réalisées : réalisation de pans inclinés dans le silo

Montant marché initial : 179 752.80 € HT

Montant projet d'avenant : - 6 760.00 € HT

Montant définitif du marché : 172 992.80 € HT



Lot 3 Serrurerie : société METALLERIE MAURIENNAISE

- Prestations non réalisées : protection pénétration bâtiment Auditorium, barreaudage anti-intrusion chaufferie
- Travaux supplémentaires : modification dimensions porte chaufferie, installation de grilles caillebottis en chaufferie et sous-station Auditorium

Montant marché initial : 26 018.00 € HT

Montant projet d'avenant : 1 434.00 € HT

Montant définitif du marché : 27 452.00 € HT

Lot 4 Chauffage : société INTHERSANIT

- Prestations non réalisées
- Travaux supplémentaires : remontées données compteurs sur supervision

Montant marché initial : 348 206.19 € HT

Montant projet d'avenant : - 1 956.05 € HT

Montant définitif du marché : 346 250.14 € HT

Lot 5 Electricité CFO/CFA : société DOMPIER ET FILS

- Prestations non réalisées : sous-répartiteurs sous-stations et chaufferie, switch
- Travaux supplémentaires : liaison FO 6 brins au lieu de 4, prises RJ45 supplémentaires, modification alimentation de chantier

Montant marché initial : 31 300.00 € HT

Montant projet d'avenant : - 3 982,31 € HT

Montant définitif du marché : 27 317,69 € HT

Lot 6 Photovoltaïque : société CIMES ENERGIES

- Travaux supplémentaires : installation d'une supervision de suivi de l'installation

Montant marché initial : 34 715.00 € HT

Montant projet d'avenant : 1 445.00 € HT

Montant définitif du marché : 36 160.00 € HT

Lot 7 VRD, aménagements paysagers : société GRAVIER BTP

- Travaux supplémentaires : reconstruction terrain pétanque Gendarmerie

Montant marché initial : 134 647.20 € HT

Montant projet d'avenant : 4 469.00 € HT

Montant définitif du marché : 139 116.20 € HT

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer les projets d'avenants présentés ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 06 juin 2025.

Le Président
Christian SIMON

